

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 7 DÉCEMBRE 2016****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 7 décembre 2016*

Aujourd'hui, à dix-sept heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 92 Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse (*titre modifié*)
- n^o 116 Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- n^o 120 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.